



Cour des plaintes

Case postale 2720
CH-6501 Bellinzone
Tél. +41 91 822 62 62
Fax +41 91 822 62 52
info@bstger.ch

Numéro de dossier: BB.2016.343
Numéro de dossier MPC: SV.16.1002-ZEB

Recommandé

Ministère public
de la Confédération
Monsieur Ruedi Montanari
Procureur général suppléant
Taubenstrasse 16
3003 Berne

Bellinzone, le 7 septembre 2016/rec

Denis Erni contre Ministère public de la Confédération
Ordonnance de non-entrée en matière (art. 310 en lien avec l'art. 322 al. 2 CPP)

Invitation à déposer la réponse

Monsieur le Procureur général suppléant,


Un exemplaire du recours déposé le 5 septembre 2016 dans le cadre de la cause susmentionnée vous est remis en annexe. Vous êtes prié de déposer vos observations éventuelles d'ici au

19 septembre 2016

en deux exemplaires, et d'y joindre le dossier accompagné d'un bordereau de pièces. Toute communication se rapportant à cette affaire doit être adressée, avec indication du numéro de dossier ci-dessus, à la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral, case postale 2720, CH - 6501 Bellinzone.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général suppléant, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordre du Président
de la Cour des plaintes


Julienne Borel
Greffière



Annexe: recours de M. Denis Erni et ses annexes

Copie à
– Monsieur Denis Erni, case postale 408, 1470 Estavayer-le-Lac